



COUPE de FRANCE Sport d'Entreprise 2007

TRIPLETTES

Art. 1 - ORGANISATION ET LIEUX

La Coupe de France Sport d'Entreprise se dispute en triplettes, avec handicap.

Elle est ouverte à tous les licencié(e)s titulaires d'une licence FFBSQ Bowling avec autorisation de jouer en Sport d'Entreprise (nom de l'entreprise et identification de la région).

Le nombre d'enfants et/ou conjoint ne devra pas excéder 50 % de l'équipe sur les pistes.

Elle se déroule en **3 phases** :

- **Phase régionale :** **27 et/ou 28 Janvier 2007**
(*qualificative pour la phase inter régionale*)
- **Phase inter régionale :** **14 et/ou 15 Avril 2007**
(*qualificative pour la phase nationale*)
 - **Inter Régions I** à **PONT à MOUSSON**
Régions 1 / Alsace, 5 / Bourgogne, 10 / Franche Comté, 15 / Lorraine
 - **Inter Régions II** à **MERIGNAC**
Régions 2 / Aquitaine, 13 / Languedoc Roussillon, 16 / Midi Pyrénées, 24 / Martinique
 - **Inter Régions III** à **GRAND QUEVILLY**
Régions 4 / Basse Normandie, 6 / Bretagne, 11 / Haute Normandie, 18 / Pays de la Loire
 - **Inter Régions IV** à **ORLEANS**
Régions 3 / Auvergne, 7 / Centre, 14 / Limousin, 20 / Poitou-Charentes
 - **Inter Régions V** à **NORD (à définir)**
Régions 8 / Champagne-Ardenne, 17 / Nord-Pas de Calais, 19 / Picardie
 - **Inter Régions VI** à **CAISSARGUES**
Régions 9 / Corse, 21 / Provence-Alpes-Côte d'Azur, 22 / Rhône Alpes, 23 / La Réunion
 - **Inter Régions VII** à **THIAIS**
Région 12 / Ile de France
- **Phase nationale :** **10 et 11 Juin 2007** (*32 équipes*)

à **ANNECY**

Art. 2 - HANDICAP

La Coupe de France se joue avec handicap calculé individuellement et non par équipe. Il est limité à **70** par joueur(se).

A - Listing de référence :

Phase régionale : dernier listing paru avant la date de la compétition

Phase inter régionale : dernier listing paru avant la date de la compétition

Phase nationale : dernier listing paru avant la date de la compétition

B - Moyenne / Handicap :

- Pour les joueur(e)s qui apparaissent sur le listing, le handicap du joueur(se) sera celui du listing de référence
- Pour les joueur(se)s première année de licence
 - s'ils apparaissent sur le listing avec un nombre de parties égal ou supérieur à **24**, le handicap sera celui du listing de référence
 - s'ils n'apparaissent pas sur le listing, ou si leur nombre de parties est inférieur à **24**, la moyenne sera de **150** pour les hommes et de **130** pour les femmes

le handicap sera celui du listing de référence

- Pour les autres joueur(se)s
 - s'ils apparaissent sur le listing avec un nombre de parties inférieur à **24**, la moyenne de référence est de **190** pour les hommes et **170** pour les femmes, le handicap sera celui du listing de référence.

Art. 3 - LES EQUIPES

De la phase régionale à la phase nationale, chaque équipe ne peut utiliser plus de 5 joueur(se)s, avec un maximum de 4 joueur(se)s par phase.

Sont compté(e)s dans les 5 :

- Les 3 joueur(se)s inscrits sur le bulletin d'engagement, même si un(e) ou plusieurs d'entre eux ne participent pas.
- Aucun(e) joueur(se) ne peut faire partie de deux équipes différentes.
- Le remplacement d'un(e) joueur(se) en cours de rencontre n'est autorisé qu'à la fin de chaque partie. Le handicap équipe est recalculé sur les mêmes bases que précédemment.
- Le joueur(se) remplacé(e) peut réintégrer l'équipe dans les mêmes conditions.

Art. 4 - SYSTEME DE JEU

- Les qualifications de la phase régionale se jouent par élimination directe, chaque rencontre se déroule sur **4 parties**.
- Le premier tour de la phase inter régionale se joue par poule constituée de 4 équipes, jouant toutes 3 fois 2 parties, puis les tours suivants par élimination directe, où chaque rencontre se déroule alors sur 3 parties.
- Les qualifications de la phase nationale se jouent par élimination directe, chaque rencontre se déroule sur 3 parties.

A - Elimination directe :

Attribution de 1 point par partie gagnante ($\frac{1}{2}$ point en cas d'égalité) et 1 point supplémentaire ($\frac{1}{2}$ point en cas d'égalité) au total quilles de la rencontre.

Si la rencontre se termine par un résultat nul (2 à 2), autant de jeux décisifs que nécessaires sont joués suivant les dispositions de l'article correspondant du règlement sportif, l'handicap équipe est divisé par 3.

B - Elimination par poule :

Chaque équipe rencontre les 3 autres de sa poule. Chaque rencontre se déroule sur 2 parties avec attribution de 1 point par partie gagnante ($\frac{1}{2}$ point en cas d'égalité) et 1 point supplémentaire ($\frac{1}{2}$ point en cas d'égalité) au total quilles de la rencontre sur l'ensemble des 2 parties.

Le classement de chaque poule s'effectue en fonction du nombre de points gagnés.

Les deux premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour le tour suivant.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées par :

- a) Le total des quilles abattues (handicap compris)
- b) Le plus petit handicap
- c) Jeu décisif (tie-break)

Lorsque deux équipes d'une même société se retrouvent dans la même poule, elles se rencontrent au premier tour.

Art. 5 - PHASES REGIONALES

- Elles se déroulent dans chaque région administrative, en un lieu choisi par le Comité Régional et son(sa) délégué(e) Sport d'Entreprise

- Si une région administrative n'a pas un minimum de 4 équipes engagées, elle sera automatiquement rattachée à sa région sportive. Si une région sportive n'a pas 4 équipes engagées, elle sera automatiquement rattachée à l'inter région sportive dont elle fait partie.
- Le tirage au sort des rencontres est effectué par le Comité Régional, en public et/ou en présence d'un arbitre, au plus tard le **13 Janvier 2007**. Il est communiqué aux équipes et à la Commission du Sport d'Entreprise du C.T.S. Bowling National.
- Deux équipes d'un même centre se rencontrant au premier tour (excepté en Ile de France) ont la possibilité de le faire dans cet établissement, si celui-ci est distant de plus de 200 km du lieu de la phase régionale et si les horaires le permettent.

Art. 6 - PHASES INTER REGIONALES

- **Les centres et les arbitres sont choisis par le C.T.S. Bowling National.**
- Le Comité Régional et son(sa) délégué(e) Sport d'Entreprise dont dépend le centre d'accueil, sont responsable de l'organisation.
- En accord avec le centre, ils établissent les horaires, attribuent les pistes, encaissent les frais de parties auprès des capitaines d'équipes et les règlent au centre d'accueil.
- Le tirage au sort des poules est effectué en public par la Commission Sport d'Entreprise du C.T.S. Bowling National, celui des rencontres directes des 32^{ème} de finale est effectué par le Comité Régional le jour même des confrontations.
- Chaque Inter Régions a au minimum 1 équipe qualifiée pour la phase nationale, le reste des places est attribuée en fonction des équipes engagées.
- Les phases inter régionales se jouent le samedi et/ou le dimanche.

Art. 7 - PHASE NATIONALE

- **Elle est organisée par le C.T.S. Bowling National.**
- Elle est constituée au départ de 2 poules de 16 équipe, le tirage au sort de la composition des 2 poules est effectué en public par la Commission Sport d'Entreprise du C.T.S. Bowling National à l'issue des phases inter régionales.
- **Toute équipe déclarant « Forfait » pour cette finale sera remplacée par l'équipe battue en 1/32 de finale lors du dernier tour qualificatif en Inter Régions.**
- A l'issue des 1/16 de finale, les équipes éliminées disputent la Consolante de la Coupe de France sur le même principe, avec handicap.
- Les équipes qualifiées continuent en Finale de la Coupe de France.
- Un tirage au sort est effectué en public avant chaque tour, pour chaque tableau.
- Les 2 équipes éliminées à l'issue des deux ½ finale, disputent un match de classement pour les 3^{ème} et 4^{ème} places, il se déroulera en même temps que la Finale.
- En cas d'égalité lors de la Finale de la Coupe de France, c'est une partie supplémentaire complète qui est jouée. Pour tous les autres tours et sur les deux tableaux, c'est un jeu décisif.
- Les boules d'entraînement sont autorisées aux éventuel(le)s remplaçant(e)s, à partir des 1/16 de finale de la Coupe de France et de la Consolante Sport d'Entreprise, suivant la disponibilité des pistes.

Challenge du Comité Régional :

Cette compétition s'adresse aux équipes éliminées en ¼ de finale de la Coupe de France et de la Consolante.

Les 8 équipes concernées effectueront 1 série de 4 parties, avec handicap.

Art. 8 - ENGAGEMENTS

A - Bulletin

Le capitaine d'équipe doit remplir et envoyer le bulletin d'engagement édité par la Commission Sport d'Entreprise du CTS Bowling National, de façon complète et lisible. Il ne comporte que 3 noms, les remplaçant(e)s éventuel(le)s n'ont pas à être mentionné(e)s.

Il est accompagné d'un chèque de **45,00 €** par triplète et doit parvenir au Comité Régional par l'intermédiaire du délégué(e) Sport d'Entreprise de la région, avant la date limite d'inscription.

La réversion au CTS Bowling National de **36,00 €** par triplète engagée, sera régularisée par les Comités Régionaux.

B - Date limite d'inscription

17 Décembre 2006 (IMPÉRATIVEMENT)
--

L'engagement d'une équipe comporte, pour celle-ci, l'obligation impérative de participer à toutes les rencontres pour lesquelles elle est engagée et/ou qualifiée, sous peine de sanctions.

C - Frais

Le montant des parties en phase régionale et en phase inter régionale est à la charge des équipes. Aucun droit d'engagement n'est demandé en phase inter régionale, ni en phase nationale.

Le montant des parties en phase nationale est à la charge du CTS Bowling National.

Le forfait d'une équipe n'entraîne pas le remboursement des sommes versées.

Art. 9 - DISQUALIFICATION

En cas de non respect du présent règlement, le C.T.S Bowling National peut-être amené à disqualifier une équipe. Dans ce cas, l'équipe battue au dernier tour qualificatif pour la phase suivante par l'équipe disqualifiée, prend la place de celle-ci.

Art. 10 - CONTROLE

Tous les règlements généraux de la F.F.B.S.Q. sont applicables à cette compétition.

Le Comité Technique et Sportif Bowling National se réserve le droit de toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.